



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PAQUES 2024

« PAK AN TOUT SOS »



ALSH 12-17 ANS

A PARTIR DU 08 AU 12 AVRIL 2024

DIRECTRICE DE L'ACCUEIL : HATIL Maddy
DIRECTRICE ADJOINTE : COBRAL Prescillia



0690/ 19.87.40 ou 0690/ 19.87.22



bwalansan@gmail.com

Séjour : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

1. L'ÉQUIPE

Une équipe dynamique et expérimentée!

L'équipe d'animation de l'association est composée de :

- **Mme HATIL Maddy**, Directrice de l'accueil
- **Mme COBRAL Présillia**, Directrice adjointe, Apprentie BPJEPS LTP
- **Mr SIBA Ludrick**, animateur non diplômé
- **Mr CORDINIER Clément**, animateur
- **Mme CHIRLIAS Marlyne**, Animatrice, Technicienne agricole
- **Mme DUNON Florence**, Animatrice, coordinatrice

L'encadrement prévu en plus des animateurs de l'association :

- **Mr MICAUX Frédéric**, Surveillant baignade BEESAN N°97109ED0044



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PAQUES 2024

2. LES OBJECTIFS

Les activités extrascolaires de Bwa Lansan permettent par une rupture avec leur quotidien, de créer ou renforcer le lien social entre les enfants et de favoriser leur ouverture à la nature et la culture.

- ✚ Élargir la connaissance des enfants sur le Patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.
- ✚ Favoriser le vivre-ensemble et la cohésion de groupe.
- ✚ Inciter à l'éco-citoyenneté.

3. DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS & RYTHME DE LA JOURNÉE

➤ DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Accueil De Loisirs sans Hébergement proposé par l'association Bwa Lansan permet aux enfants de 12-17 ans la pratique d'activités en lien avec la **Nature** afin de répondre à leur besoin de se dépenser et de curiosité d'une part. Et d'autre part proposer une alternative supplémentaire en matière d'offre d'activités pédagogiques hors temps scolaire.

Par une approche ludique, les activités proposées les aident à grandir en harmonie avec leur environnement, leur territoire, les Hommes qui le composent, la culture qui le constitue. C'est donc un moment de détente très agréable et également riche en apprentissages qui aborde de manière consciente et originale le thème du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

➤ RYTHME DE LA JOURNÉE

D'une manière générale, les journées seront découpées de la façon suivante :

- 8h00 - 8h30 : Accueil échelonné
- 9h00 - 12h00 : Début des activités
- 12h00 - 13h30 : PAUSE MÉRIDIENNE
- 13h30 - 16h30 : Reprise des activités
- 16h30 - 16h45 : Echange sur la journée/ Temps libre/ Départ échelonné



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PAQUES 2024

L'horaire d'accueil et de départ peut changer lors des sorties :

- 7H45 – 17h

4. RESTAURATION & TRANSPORTS

RESTAURATION :

La restauration **N'EST PAS ASSURÉE** par l'association.

Il reviendra aux parents la charge de munir leur enfant **CHAQUE JOUR** de :

- 1 repas froid,
- 1 bouteille d'eau (1.5L minimum)
- 1 ou 2 collations (Goûter) dont celle du matin **OBLIGATOIREMENT** fruitée.

Nous insistons sur la collation fruitée qui correspond à notre démarche éducative autour de l'alimentation. En période de fruits, les enfants seront invités à consommer ceux du jardin en complément.

Suite à la situation sanitaire liée à la COVID19, le conditionnement collectif n'est plus autorisé. Les repas devront être conditionnés par vos soins (respect de la chaîne de froid). Les repas peuvent être réchauffés au micro-onde à la condition qu'ils soient conditionnés hermétiquement et dans des contenants compatibles (pas de fer, aluminium...).

TRANSPORT :

Lors des sorties, nous sommes amenés à faire appel à des compagnies de transport agréées :

- **Grand sud caraïbe**

5. CONSIGNES ET RÈGLEMENTS

Durant l'accueil, les enfants sont amenés à suivre des règles de vie en communauté, à développer leur esprit d'équipe et de solidarité dans le respect et l'harmonie.

Chaque jour les jeunes devront participer au rangement des activités, ceci dans un bon esprit.

L'ensemble des documents administratifs doivent être transmis **avant l'accueil** pour la participation de l'enfant.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PAQUES 2024

Aussi afin que l'accueil se déroule dans une ambiance agréable et conviviale, il est nécessaire de rappeler certaines règles et interdits :

DURANT LA JOURNÉE, TOUTE SORTIE EST STRICTEMENT INTERDITE EN DEHORS DES SORTIES PROGRAMMÉES.

➤ **SITE D'ACCUEIL ET MATÉRIEL DE LA SYLVATHÈQUE**

Tout matériel confié aux enfants devra être restitué en bon état.

Aucune détérioration du matériel collectif, du mobilier ou de la végétation (la cueillette, le piétinement, la coupe) sur le site ne sera tolérée.

Aussi, afin que l'accueil se déroule dans une ambiance agréable et conviviale, il est nécessaire de rappeler certaines règles et interdits :

LES RÈGLES :

- **Respect de toutes les personnes** (enfants et adultes), des différents lieux (déchets, mobilier).
- Respect de **toutes les consignes** en particulier des **consignes de sécurité** et d'organisation lors des activités.
- Respect **des règles de vie** mises en place.

LES INTERDITS :

- **L'utilisation du téléphone portable durant les activités.**
- **La possession d'objets de valeur (appareil électronique, bijoux, montre, ARGENT !!...)**
- **L'usage de source inflammable et faire du feu.**
- **La violence** quelle qu'elle soit, **verbale / physique** à l'égard d'un **membre du groupe** ou toute autre **personne extérieure**.
- **La mixité** dans les lieux d'hygiène.
- Les **vols**, les **dégradations**, le **vandalisme** et le racket.
- La **possession d'objets dangereux**, coupants, tranchants, piquants (ciseaux à bouts pointus, couteau, canif, tournevis...).



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PAQUES 2024

L'association **ne sera pas tenue responsable de la perte ou autres dommages** concernant les objets personnels des enfants.

CONFORMÉMENT AUX ORIENTATIONS ÉDUCATIVES QU'IMPOSENT UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR, LE NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE À RÉPÉTITION, DE CERTAINS COMPORTEMENTS ET DES INTERDITS, NE SERONT AUCUNEMENT TOLÉRÉES LORS DE L'ACCUEIL ET POURRONT ENTRAÎNER LE RENVOI IMMÉDIAT DU PARTICIPANT AUX FRAIS DES PARENTS.

Tout manquement grave à la discipline et toute attitude incorrecte seront immédiatement signalés aux représentants légaux.

Avant le renvoi, l'enfant recevra un avertissement oral et ses parents en seront avertis.

6. LES ARRIVÉES ET DÉPARTS

A son arrivée, le parent accompagne l'enfant jusqu'au **grand carbet**, le confie **OBLIGATOIREMENT** à l'animateur et **signe** la feuille de présence.

Au départ de l'enfant, l'animateur ne le laissera quitter l'établissement uniquement en présence de **son responsable légal** ou de la personne mandatée par écrit.

Si l'enfant est récupéré exceptionnellement par une tierce personne, **le parent doit prévenir l'équipe d'animation par écrit.**

7. TRANSMISSION DES INFORMATIONS

Les informations officielles venant de l'association seront transmises par email.

Les informations et indications informelles pourront être transmises via le groupe WhatsApp créé spécifiquement pour l'accueil.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PAQUES 2024

L'équipe se tient disponible en présentiel, par téléphone et par mail afin de répondre au mieux à vos questions/demandes.

8. LE SUIVI SANITAIRE

L'ENFANT NE DOIT PRÉSENTER AUCUN SIGNE DE MALADIE OU SYMPTÔME RELATIF À LA COVID-19 POUR POUVOIR PARTICIPER. IL DOIT AUSSI ÊTRE À JOUR DE SES VACCINATIONS.

Nous portons une attention toute particulière à chaque enfant.

En cas de problèmes de santé spécifiques (asthme, allergie, ...), d'antécédents médicaux ou de traitement médical en cours, nous vous demandons de **nous le signaler clairement au moment de l'inscription (cf. Fiche sanitaire de liaison)**.

NB : Toutes les informations communiquées resteront confidentielles.

Sur place, en cas de besoin, nous n'hésiterons pas à faire appel au médecin et nous vous préviendrons le plus rapidement que possible.

Dans l'urgence, les parents acceptent que l'organisation prenne les mesures nécessaires à la bonne santé de l'enfant.

Il est impératif de nous joindre l'ordonnance pour tout traitement médical en cours.

Sans ordonnance, aucun médicament ne peut être administré par l'équipe de l'association.

9. PROTOCOLE SANITAIRE – OBLIGATION SANITAIRE COVID 19

L'association s'engage à mettre en place les mesures d'hygiène et de protection renforcées conformément aux consignes des autorités publiques.

Un protocole sanitaire propre à l'association a été défini conformément aux conditions déclinées dans le protocole sanitaire relatif aux ACM sans hébergement du 7 septembre 2021 fournie par la DRAJES de Guadeloupe.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PAQUES 2024

10. INFORMATIONS DIVERSES

COMME VOUS L'AVEZ COMPRIS, L'ACCUEIL EST PLACÉ
SOUS LE SIGNE DU RESPECT, DE LA TOLÉRANCE ET DE LA CONVIVIALITÉ.

**N'OUBLIE PAS D'APPORTER TON SOURIRE,
TA BONNE HUMEUR, TON DYNAMISME...**

Chaque participant doit :

Remettre au plus tard le 1^{er} jour de l'accueil ce document signé par le/les parents.

Fait à,

Le 202...

(NOM + Signature du ou des parents)

DOCUMENT À SIGNER PAR LES PARENTS

ET À REMETTRE OBLIGATOIREMENT



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PAQUES 2024

À L'ASSOCIATION AU 1^{ER} JOUR DE L'ACCUEIL